

Cours 12-6	Quelles sont les contraintes auxquelles l'action publique internationale fait face ?
Terminale	

Vocabulaire

Notion	Définition
Bien commun	
Coopération conditionnelle	
Rationalité individuelle	
Equilibre sous-optimal	
Justice climatique	
Passager clandestin	

1 - Compréhension des notions & documents : La tragédie des biens communs

Exercice 1 : Le climat est considéré comme un bien commun car il est :

- Privé et marchand ?
- Rival et excluable ?
- Non rival et excluable ?
- Non excluable et rival ?

Justifiez votre réponse :

Exercice 2 : Complétez le texte avec les mots suivants :

bien commun, passager clandestin, coûts, bénéfices

Le climat est un _____ dont les _____ sont collectifs, alors que les _____ de la lutte contre le réchauffement sont supportés individuellement par les États. Cette situation favorise des comportements de _____.

Document 1 : La tragédie des biens communs

La construction d'un accord international sur le climat renvoie à la question du « passager clandestin ». La perturbation climatique est liée au stock global de gaz à effet de serre présent dans l'atmosphère, qui n'est que faiblement corrélé au flux annuel d'émissions de chaque pays. Pour chaque acteur pris isolément, il n'y a pas de corrélation directe entre le niveau de l'effort engagé pour réduire ses émissions et le bénéfice qu'il en tirera sous forme de moindres dommages. De plus, les impacts les plus sévères sont éloignés dans le temps, ce qui incite chacun à reporter l'intégralité des coûts du changement climatique sur les générations futures. Dans un tel contexte, chaque joueur a intérêt à attendre que ses voisins lancent l'action ; la position idéale étant celle du « passager clandestin », qui ne ferait aucun effort quand tous les autres s'engageraient pour protéger le bien commun. Inversement, aucun acteur n'a intérêt à s'engager unilatéralement tant qu'il n'a pas la conviction que d'autres suivront dans le cadre d'une coalition plus large. Face à cette question du passager clandestin, Europe et États-Unis ont adopté des attitudes opposées. [...] L'Europe a toujours considéré que l'engagement unilatéral des pays riches était de nature à provoquer un effet d'aspiration des autres pays, qui rejoindraient spontanément une large coalition internationale. À l'opposé, le Sénat américain adopta dès 1997, à une majorité écrasante, une résolution s'opposant à la ratification de tout traité sur le climat qui lierait les États-Unis sans que des pays comme la Chine ou l'Inde se soient engagés à des efforts équivalents. Cette résolution rendait impossible la ratification par les États-Unis du protocole de Kyoto¹ et contribua à l'enlisement des négociations.

Source : Christian DE PERTHUS et Raphaël TROTIGNON, « COP21 : quelles chances de succès ? »,
Institut français de relations internationales, 2015.

1. : Le protocole de Kyoto est le premier traité international juridiquement contraignant contre le réchauffement climatique. Il a été adopté en 1997 et comprend des engagements pour 38 pays industrialisés, avec un objectif de réduction moyenne des émissions de gaz à effet de serre de 5,2 % entre 2008 et 2012, par rapport aux émissions de 1990.

1. Quelles sont les principales idées du document ?
2. Mettez-les en lien avec le vocabulaire et les mécanismes du cours

2 - Compréhension des notions & documents : l'absence d'autorité supranationale

Exercice 1 : Les accords internationaux sur le climat sont difficiles à faire respecter car :

- les sanctions économiques sont automatiques.
- il existe une autorité mondiale dotée de sanctions.
- ils reposent sur des engagements volontaires.
- les États restent souverains.

Justifiez votre réponse :

Exercice 2 : Remettez les étapes du raisonnement économique dans le bon ordre :

1. Les États évaluent le coût économique de la réduction des émissions
2. Les engagements climatiques sont non contraignants
3. Les États conditionnent leur effort à celui des autres
4. Les efforts globaux sont insuffisants pour stabiliser le climat

Rédigez votre réponse :

Document 2 : Qu'est-ce que l'accord de Paris de 2015 sur le climat (COP 21) ?

1^{ère} idée

L'accord de Paris sur le climat a été adopté le 12 décembre 2015 à l'issue des négociations de la COP21, 21^e [conférence des parties](#) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 1992. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016, après avoir été ratifié, comme exigé, par au moins 55 des parties représentant au moins 55% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES).

Premier accord international sur le climat à caractère universel, il constitue une étape importante dans la lutte contre le réchauffement climatique. Là où le [Protocole de Kyoto](#) de 1997 n'engageait que les pays industrialisés, l'accord de Paris inclut également les pays en développement. Au 1^{er} octobre 2024, 195 parties, dont l'[Union européenne \(UE\)](#), ont ratifié l'accord. Seuls trois États signataires ne l'ont pas ratifié : l'Iran, le Yémen et la Libye.

2^{ème} idée :

L'ensemble des signataires de l'accord de Paris se mettent d'accord, sur la base de rapports scientifiques - notamment ceux du [GIEC](#) - sur des objectifs communs :

- contenir d'ici 2100 le réchauffement climatique bien en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels ;
- poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C ;
- atteindre la neutralité carbone (objectif de zéro émission nette), à savoir un équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et la compensation permise par les puits ou réservoirs de carbone, comme les forêts.

Le texte incite les pays développés à soutenir les efforts des pays en développement. Il reconnaît notamment la situation particulière des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement.

Le principe de transparence impose régulièrement aux États parties des "contributions déterminées au niveau national" (CDN), qui consistent à décrire et communiquer les actions climatiques mises en œuvre pour atteindre les objectifs communs. Un bilan collectif est également prévu tous les cinq ans à compter de 2023. Le premier bilan mondial a été dressé à l'occasion de la COP28, qui s'est tenue en décembre 2023 à Dubaï.

3^{ème} idée :

Souvent décrit comme le meilleur accord possible compte tenu des intérêts nationaux divergents, l'accord de Paris est toutefois critiqué sur quelques points :

- accord contraignant, il n'est cependant pas assorti d'un mécanisme coercitif ou de sanction ;
- en raison des compromis nécessaires, le pétrole ou le charbon ne sont pas mentionnés.

Ces limites font obstacle à la poursuite des objectifs fixés par l'accord de Paris.

Le [Programme des Nations unies pour l'environnement \(PNUE\)](#) alerte dans ses rapports annuels sur l'écart entre les prévisions de l'évolution des émissions de GES et le niveau à atteindre pour respecter les objectifs de l'accord. Dans son rapport de 2024, il prévoit que la poursuite des efforts d'atténuation actuels conduirait à un réchauffement de + 3,1°C au cours du siècle - nettement supérieur à l'objectif de moins de 2°C.

- Résumez chacune des 3 idées développées par ce document sur votre cours

1. Un accord climatique universel et largement ratifié

2. Des objectifs communs fondés sur l'expertise scientifique et un cadre de coopération

3. Un accord ambitieux mais affaibli par l'absence de contrainte et d'ambition suffisante

Exercice 1 : Classez les éléments dans la bonne catégorie :

- Responsabilité historique élevée
- Capacités financières limitées
- Industrialisation précoce
- Forte croissance actuelle des émissions

Pays économiquement développés	Pays en développement économique
• •	• •

Exercice 2 : Complétez le texte avec les termes suivants :
équité, responsabilité, développement, différenciée

La lutte contre le changement climatique repose sur le principe de responsabilité commune mais _____, qui vise à assurer une plus grande _____ entre les pays en tenant compte de leur niveau de _____ et de leur _____ historique.

Document 3 : Émissions de CO₂ par habitant dans le monde(en tonnes de CO₂ par habitant et en %)

	1990	2019	Évolution 1990-2019 (en %)
Amérique du Nord	16,1	12,5	-22,1
Amérique centrale et du Sud	1,9	2,5	+32,4
Europe et ex-URSS	10,8	7,3	-32,2
<i>France</i>	<i>6,7</i>	<i>4,8</i>	<i>-28,2</i>
Afrique subsaharienne	1,0	0,8	-17,5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3,4	6,0	+75,1
Asie	1,8	4,5	+149,3
dont Chine	2,1	8,3	+289,6
dont Inde	0,7	1,9	+176,7
dont Japon	9,3	9,1	-1,8
Océanie	11,8	12,1	+2,9
Monde	4,3	5,0	+15,3

Source : Ministère de la transition écologique, *Chiffres clés du climat, France Europe et Monde, 2022.*

1. Proposer la lecture des données de la France et de la Chine
2. Mobiliser un savoir-faire mathématique (coefficient multiplicateur, taux de variation, comparaison en points, etc.) pour comparer d'autres données
3. Proposez des liens avec les connaissances (notions, mécanismes, vocabulaire spécifique, exemples du cours, etc.)